



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530193-DE-1-1  
Date de télétransmission : 01/12/2025  
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Publication électronique le : 1 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Claude BACHELET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

### MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER

(N°2025-436)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n° 2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (A.P.), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessous :

Sur le sous-programme C04-843F09 - Maintenance du réseau routier :

<b>AP Imputation</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Description Affectation</b>	<b>Montant affecté €</b>	<b>Mouvement €</b>	<b>Nouveau montant €</b>
C04-843F09 AP 24	2024-01487-01	RD 342/207 Setques PR 1+435 à 1+459 – Purges et tapis	62 572,00	-2 600,00	59 972,00
C04-843F09 AP 24	2024-01479-01	RD 221 Nort-Leulinghem PR 2+90 à 3+260 – Recalibrage de la chaussée	211 625,96	+2 600,00	214 225,96

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**(Adopté)**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Bureau du Budget routier

**RAPPORT N°11**

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025**

#### **MOUVEMENT SUR AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER**

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté lors de la cession du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement

*L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.*

*Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. ».*

La modification proposée ci-après concerne un ajustement d'affectations d'A.P. sur :

- Le programme Maintenance du réseau routier, suite au calcul des révisions définitives sur le marché de travaux concernant le calibrage et renforcement de chaussée de la RD 221 sur la commune de Nort Leulinghem il apparaît un besoin d'autorisation de programme supplémentaire de 2 600 €. Il est proposé de réaliser un mouvement depuis le dossier RD 342/207 Setques.

Le mouvement d'A.P. est effectué à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des coûts d'opérations et en fonction des crédits disponibles.

Sur le sous-programme C04-843F09 - Maintenance du réseau routier :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C04-843F09 AP 24	2024-01487-01	RD 342/207 SETQUES PR 1+435 à 1+459 - Purges et tapis	62 572,00 €	-2 600,00 €	59 972,00 €
C04-843F09 AP 24	2024-01479-01	RD 221 NORT-LEULINGHEM PR 2+90 à 3+260 - Recalibrage de la chaussée	211 625,96 €	+2 600,00 €	214 225,96 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant autoriser le mouvement d'A.P à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY